

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR12.20PR  
concernant  
une demande de crédit d'investissement de Frs 1'765'000.--  
pour la réfection complète des infrastructures et de la chaussée de la rue des Isles.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 16 juillet 2012.

Elle était composée de Mesdames Elisabeth DESCAMPS et Christiane LAYAZ-ROCHAT, de Messieurs Guy ANGÉLOZ, Pierre ARNABOLDI remplaçant M. Jeyashankar JEYARATNAM, Jean-David CHAPUIS, Pascal GAFNER, Thomas JENNI et du soussigné, désigné et confirmé comme rapporteur.

La délégation municipale était composée de Mesdames Gloria CARPT, Municipale et Anne GRANDIN, Cheffe de section réseau eau et gaz SEY, que nous profitons de remercier pour leur disponibilité et les explications ainsi que les renseignements fournis.

### ***Préambule***

Comme indiqué dans le préavis, la rue des Isles présente différentes défaillances (fuites d'eau et de gaz, collecteurs défectueux et chaussées inadaptées aux exigences de la circulation).  
Finalement, vu l'étroitesse de la rue et l'ampleur des fouilles, la réfection complète de la rue s'est imposée.

### ***Généralités***

Les 3 services techniques concernés (SEY, STE et URBAT) ont travaillé conjointement pour permettre à chacun de satisfaire les exigences liées aux impératifs techniques et à un aménagement urbain de qualité.

La réalisation du projet, piloté par SEY, nécessitera une coordination parfaite en raison des conditions particulières d'exécution.

### ***Introduction du système séparatif***

Le réseau existant EM (eaux mixtes) de la rue des Isles se raccorde sur le collecteur de concentration EU (eaux usées) situé dans le marchepied du canal Oriental.

Le réseau EU projeté se raccordera dans le collecteur de concentration du canal Oriental, tandis que le réseau EC (eaux claires) se déversera directement dans le canal.

Au vu de l'étroitesse de la rue, les canalisations du réseau EU et EC seront superposées afin de gagner de la place.

Les propriétaires, raccordés unitairement, ont été invités à profiter des travaux et des conditions particulières de l'entreprise adjudicatrice pour réaliser à leur charge la séparation des eaux de leur parcelle. Sinon, un délai de 5 ans est accordé pour l'exécution des travaux.

### ***Réseau d'eau potable***

La conduite actuelle en fonte grise sera remplacée par une conduite en Polyéthylène PE qui est plus

souple, facile à poser et plus avantageuse.

Trois bornes hydrantes seront réparties à intervalles réguliers selon les prescriptions du SIS.

### ***Réseau de gaz***

La conduite en acier sera également remplacée par une conduite en PE de calibre 160 et cette conduite devra assurer la redondance avec les autres rues du quartier. Les premiers bâtiments de la rue de Graveline seront également raccordés au gaz.

### ***Réseau électrique***

Le réseau de distribution base tension sera entièrement reconstruit. Les abonnés seront alimentés en « étoile » afin qu'un minimum de clients soient touchés lors d'une éventuelle avarie.

### ***Eclairage public***

L'éclairage public sera entièrement remplacé sur le même modèle que celui du quartier de Coin-de-Terre, soit des luminaires LED avec enclenchement dynamique.

### ***Fibre optique***

Les négociations avec Swisscom ayant échoué en raison du coût trop élevé pour la Ville, des micro-tubes seront posés en attente.

### ***Structure de la chaussée***

Située dans la zone 30 existante des Petites Roches, la rue des Isles a été totalement remaniée afin d'y intégrer les contraintes de la gestion des eaux.

Afin de garantir un écoulement majeur en surface, le profil en travers de la rue passera en « V » et une cunette d'écoulement centrale, de 40 cm de largeur, sera réalisée en pavés.

Cette gestion des eaux en surface impose également une modification significative du profil en long de la rue et des adaptations aux droits des propriétés privées seront nécessaires, lesquelles seront à la charge de la commune.

Conformément à la demande des riverains, deux modérateurs de trafic (coussins berlinois) identiques à ceux déjà existants seront aménagés aux carrefours des deux rues transversales.

### ***Mise en soumission***

Suite à l'appel d'offres public diffusé en date du 20 février 2012, la Municipalité s'est prononcée sur l'adjudication sous réserve de l'octroi du crédit par le Conseil communal.

### ***Planification des travaux***

Vu l'étroitesse de la rue, les fouilles utiliseront presque toute la largeur. De ce fait, les travaux seront divisés en cinq phases :

- Phase n° 1 : fin 2012, depuis le Canal Oriental jusqu'à la place de jeu, armoire électrique.
- Phase n° 2 et n° 3 : début à la fin hiver 2013 (en fonction de la météo), depuis la rue de Graveline jusqu'à et y compris la place de jeu pour une durée de 10 mois.
- Phase n° 4 et n° 5 : courant 2013 en parallèle des phase 2 et 3.

A noter que la pose des enrobés de surface aura lieu en 2014 mais ne nécessitera que peu

d'interruption de l'accès pour les riverains.

Pendant les travaux et vu le manque de place disponible, une partie de la place de jeu servira de place de stockage.

**Conclusions :**

Au vu des fuites d'eau et de gaz ainsi que du collecteur défectueux, le renouvellement du réseau d'eau, du gaz, de l'électricité ainsi que l'introduction du système séparatif des eaux usées et eaux claires de la rue des Isles se justifie pleinement. D'autre part, la réfection complète de cette rue offrira aux riverains une réalisation cohérente, homogène et de qualité.

Après délibération, c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis PR12.20PR tel que présenté par la Municipalité.

Le rapporteur



Daniel Hofmann

Yverdon-les Bains, le 24 août 2012